

**15<sup>e</sup> Rallye Régional du Bas-Vivarais, 5<sup>e</sup> Rallye VHC**

21 & 22 novembre 2025

Coupe de France des Rallyes 2026 (Coef. 2)

Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes

**DECISION N° 1 du Collège des Commissaires Sportifs**

Les Commissaires Sportifs, après avoir reçu un rapport du Directeur de Course, ont considéré les points suivants et déterminé ce qui suit :

Dans l'Épreuve Spéciale n°2, le concurrent n°26 a été victime d'une sortie de route, entraînant un blocage des concurrents n°28 et 29.

Le Collège des Commissaires Sportifs, dans un esprit d'équité sportive, décide d'attribuer aux concurrents n'ayant pu parcourir l'ES dans des conditions normales, un temps forfaitaire conformément à la réglementation standard des rallyes (Article 7.5.16)

**28 : 3'21,6**

**29 : 3'02,5**

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions du Collège des Commissaires Sportifs, conformément aux prescriptions générales FFSA 2025 - chapitre VIII (APPELS - A Droit d'appel)

Distribuée le :

Affichée le :

22/11/2025

à :

11:25

Le Président du Collège

VEYRET Emmanuel  
1316



Membre du Collège AGOSTINHO Armand 12775	Membre du Collège DECARPENTRIE Max 3433	Membre du Collège	Membre du Collège
			